6476 - le jeu la loterie

question

Est-ce que l’achat de billet de loterie fait partie des jeux interdits ? Que dire de ceux qui soutiennent qu’ils ne participent aux jeux de hasard que très rarement?

la réponse favorite

Louange à Allah.

La question suivante a été posée à Cheikh Abd Al-Aziz ibn Baz (puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) :

Les jeux de loterie que certaines organisations de bienfaisance organisent pour financer leurs activités dans les domaines de l’éducation, de la santé et des services sociaux sont-ils permis du point de vue de la Charia ?

Il a répondu de la manière suivante :

La loterie est une forme de jeu de hasard ; elle est interdite par le Coran, la Sunna et la communauté des ulémas. Allah, le Tout-Puissant dit : ش les croyants! Le vin, le jeu de hasard, les pierres dressées, les flèches de divination ne sont qu' une abomination, œuvre du Diable. ةcartez-vous en, afin que vous réussissiez.. (Coran, 5 : 90).

Il est formellement interdit à tous les musulmans de participer aux jeux de hasard, même si l’argent qui en découle devrait être utilisé pour des œuvres pies ou autres. La raison à cette interdiction est liée au fait que c’est un vice unanimement prohibé et un moyen de recherche du gain qui doit être banni et évité. Allah est le garant du succès. Voir Fatâwâ islamiya (4/442)

En outre, la question suivante a également été posée à Cheikh Muhammad Salih Al-Outhaymine :

Quelle est la position de l'Islam par rapport à la participation aux jeux de loterie qui consiste, pour quelqu'un, à acheter un ticket et nourrir l'espoir de gagner beaucoup d'argent au cas où la chance lui sourirait, si celui-ci envisage d'utiliser l'argent gagné pour mettre sur pied des projets islamiques et aider les combattants de la guerre sainte ?

Et il a répondu de la manière suivante :

L'action que l'auteur de la question a décrite, consistant à acheter un ticket et espérer que la chance lui sourit pour gagner beaucoup d'argent, relève des jeux de hasard à propos desquels Allah, le Très haut a dit : Ô les croyants! Le vin, le jeu de hasard, les pierres dressées, les flèches de divination ne sont qu'une abomination, œuvre du Diable. Ecartez- vous en, afin que vous réussissiez. Le Diable ne veut que jeter parmi vous, à travers le vin et le jeu de hasard, l' inimitié et la haine, et vous détourner d' invoquer Allah et de la Salâ. Allez- vous donc y mettre fin? (Coran, 5 : 90 - 91).

Ce jeu de hasard qui englobe, par ailleurs, toute opération impliquant des gagnants et des perdants improvisés est formellement interdite ; il fait même partie des grands pêchés. En plus, nul n'ignore son aspect ignominieux si l'on sait qu'Allah l'a comparé à l'adoration des idoles, aux boissons enivrantes et à la divination. En outre, les profits que l'on en tire sont minimes par rapport aux dommages qu'il cause. Allah, le Très Haut dit : Ils t' interrogent sur le vin et les jeux de hasard. Dis: "Dans les deux il y a un grand péché et quelques avantages pour les gens; mais dans les deux, le péché est plus grand que l' utilité". Et ils t' interrogent: "Que doit- on dépenser (en charité)?" Dis: "L' excédent de vos biens." Ainsi, Allah vous explique Ses versets afin que vous méditiez (Coran, 2 : 219).

Si vous examinez avec attention ce verset, vous trouverez que le mot avantage est mis au pluriel alors que le mot péché est resté au singulier. Il n'a pas dit ils renferment des péchés et des avantages , mais il a dit : un grand péché pour montrer que ses avantages, aussi nombreux qu'ils puissent être, restent insignifiants par rapport à ce grand péché écrasant. Le péché qui y est lié plus grand que le profit qu'on en tire, quel que soit son degré.

Voir Fatâwâ islâmiyya (4/441)

Par ailleurs, quant il dit qu'il ne participe aux jeux de hasard que très rarement, c'est comme s'il disait qu'il ne commet l'adultère que très rarement, qu'il ne vole que rarement, qu'il ne ment que rarement. Est-ce que le fait de ne commettre des interdits que très rarement lui permettra de ne pas en récolter les péchés et de subir la colère d'Allah ? Qui lui dit que ces interdits commis très rarement ne finiraient-ils pas par devenir une habitude chez lui ? C'est particulièrement le cas pour celui qui s'essaie aux jeux de hasard. Il doit tout simplement craindre Allah, le Tout-Puissant et s'abstenir de commettre des actes interdits par d'Allah. Allah le sait mieux.